

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 10 mai 2016

Convocation du 28/04/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 13

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 13/05/2016.

L'an deux mil seize, le dix mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Thierry MARCHAU, , Christophe GAIGNON, , Nicolas DAVIAUD, Mireille FOURMOND, Dominique GIRARD

Absents : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER.

Bon pour pouvoir :

DCM 2016-33

Chauffage église

Monsieur Roger FRESNEAU présente au conseil municipal deux devis à savoir :

- * BRUNET MIGNE sis à LOUDUN (86200) pour un montant de 8 428 € HT soit 10 113.60 € TTC
- * DEBERNARD SAS sis à ALLONNES (49650) pour un montant de 6 691 € HT soit 8 029,20 € TTC

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL
par 1 voix pour Brunet Migné
par 11 voix pour DEBERNARD
par 1 abstention

DECIDE de prendre l'entreprise DEBERNARD SAS sis à ALLONNES (49650) pour un montant de 6 691 € HT soit 8 029,20 € TTC

CHARGE Monsieur le Maire de signer et d'effectuer les démarches nécessaires au nom de la commune pour les travaux cités ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 13/05/2016

Le Maire,
F.STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 13/05/2016
Et de la publication, le 13/05/2016


